



Notice explicative

REP Articles de Bricolage & de
Jardin:
Anticiper les bonus-malus

Version 1.1 30.09.2024

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	3
1. ZOOM SUR LES ÉCO-MODULATIONS	4
<p>Qu'est-ce que les éco-modulations ?</p> <p>Comment ces éco-modulations sont-elles définies ?</p> <p>A partir de quand seront-elles activables ?</p> <p>Le critère d'éco-modulation « Mise à disposition de pièces détachées »</p>	
2. CONTRÔLE DES ÉCO-MODULATIONS	7
<p>Contrôle des éco-modulations</p>	
3. PARAMÉTRAGE INFORMATIQUE DES ÉVOLUTIONS DE CODIFICATION	10
<p>Paramétrage informatique</p>	

ÉDITO

Chers adhérents de la filière Articles de Bricolage & de Jardin (ABJ),

En 2025, une nouvelle éco-modulation (bonus applicable au barème d'éco-contribution) et portant sur la mise à disposition de pièces détachées (hors éléments de fixation) viendra intégrer le barème d'éco-contribution ABJ.

Cette éco-modulation sera appliquée sur les montants d'éco-contribution que vous mettrez en œuvre en 2025.

Conscient du temps nécessaire pour appliquer cette évolution et avec la volonté de simplifier au mieux vos démarches administratives, Valobat vous propose de vous référer dès maintenant à cette notice explicative.

Elle vous permettra d'identifier les produits éligibles à l'éco-modulation et ainsi vous

préparer à la codification de vos produits.

Elle comporte par ailleurs [un lien vers un modèle de courrier à l'adresse de vos fournisseurs](#) afin de récupérer les éléments de preuves nécessaires pour bénéficier du bonus applicable, également téléchargeable depuis votre espace documentaire adhérent.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Florence Collot

Directrice des Relations Adhérents

1

**ZOOM SUR LES ÉCO-
MODULATIONS**

LES ÉCO-MODULATIONS

► QU'EST-CE QUE LES ÉCO-MODULATIONS ?

Éléments clés de la mise en œuvre de la REP Article de bricolage et jardin (ABJ) les éco modulations viennent ajuster les écocontributions des adhérents de Valobat par des primes et pénalités tenant compte de la performance environnementale des ABJ mis sur le marché.

Cette obligation réglementaire visant à inciter les metteurs sur le marché à s'engager dans une démarche d'écoconception, fait l'objet d'un déploiement progressif. De premières éco-modulations entrent en vigueur en 2025, et se caractérisent par la disponibilité des pièces détachées. Par la suite, Valobat souhaite travailler avec ses adhérents pour coconstruire les prochaines éco-modulations à partir de 2026.

Les éco-modulations s'inscrivent dans une démarche dynamique qui vise à renforcer notre engagement commun envers la protection de l'environnement. Chaque année, les éco-organismes pourront donc ajuster les éco modulations, pour vous informer de l'évolution des critères environnementaux et privilégier les améliorations et innovations éco-conçues. Ces évolutions pourront toucher le montant du bonus ou du malus, les produits concernés, ainsi que les seuils des critères.

► COMMENT CES ÉCO-MODULATIONS SONT-ELLES DÉFINIES ?

Les critères d'éco-modulations chez Valobat peuvent être définis de deux manières :

- Critères d'éco-modulations imposés par les pouvoirs publics par le biais du cahier des charges de la filière REP
- Co-construction de critères avec nos adhérents qui sont des experts du secteur

L'objectif est de déterminer des critères pertinents, différenciants et permettant de faire évoluer le secteur vers des produits mieux éco-conçus.

► À PARTIR DE QUAND SERONT-ELLES ACTIVABLES ?

Les premiers critères d'éco-modulations sont activables à compter du 1er janvier 2025.

LE CRITÈRE D'ÉCO-MODULATION 2025 : « MISE À DISPOSITION DE PIÈCES DÉTACHÉES »

▶ QUELLE EST LA DÉFINITION DE CE CRITÈRE ET LE MONTANT ASSOCIÉ ?

Les bonus et malus sont des montants qui viennent réduire ou augmenter l'écocontribution des produits mis sur le marché en 2025.

Dans le cas de la REP Articles de bricolage et de jardin, une éco-modulation sera activée pour l'année 2025.

Critère	Bonus / Malus	Montant
Mise à disposition de pièces détachées (hors éléments de fixation)	Bonus	5% de remise

Pour répondre à ce critère, il faudra que le produit réponde aux conditions suivantes :

- La durée de mise à disposition des pièces détachées est de 5 ans après la dernière commercialisation du produit
- Les pièces détachées doivent être disponibles dans un délai de quinze jours ouvrables aux vendeurs professionnels, aux reconditionneurs, aux réparateurs et aux particuliers

▶ QUELS PRODUITS SONT ÉLIGIBLES À CETTE PRIME ?

Les produits concernés par cette prime sont les produits de la filière ABJ qui sont composés a minima de 2 composants (hors éléments de fixation). La liste des produits concernés est disponible [dans le fichier excel de codification](#).

La pièce détachée en question doit être indispensable à l'utilisation du produit. Cette pièce n'a pas vocation à être remplacée initialement, elle peut néanmoins l'être à la suite de :

- **Détériorations accidentelles,**
- **Usure sur le long terme** (durée proche ou équivalente de la durée de vie du produit),
- **Usure prématurée** liée à un mauvais usage,
- **Problème qualité,**
- **Égarement,**

Cette pièce n'a pas l'obligation d'avoir la même esthétique (couleur) que la pièce d'origine tant qu'elle **assure la même fonctionnalité** et qu'elle est remplaçable par un réparateur ou par un particulier.

2

CONTRÔLE DES ÉCO-MODULATIONS

CONTRÔLE DES ÉCO-MODULATIONS

Dans le cas où des éco-modulations auront été appliquées sur vos produits, un contrôle pourra être effectué à partir de 2026. Le cas échéant, des éléments justificatifs vous seront demandés. Ils doivent être conservés pendant 3 ans après la déclaration. Valobat met à votre disposition **un courrier** vous permettant de récupérer les informations auprès de vos fournisseurs afin de pouvoir bénéficier de l'éco-modulation.

Ceux-ci sont définis dans le tableau ci-après. Vous devrez pouvoir justifier des deux éléments de preuve indiqués, le n°1 et également le n°2.

Catégorie réglementaire	Exemple de produits	Élément de preuve n°1	Élément de preuve n°2
Article de bricolage	Gros objets, machines et outils non électriques et non thermiques, outils et supports de travail en hauteur	Instructions de réparation / changement des pièces + schéma éclaté des pièces (Disponible en ligne ou en papier)	<p>Vous êtes fabricant :</p> <p>CGV ou conditions particulières indiquant la mise à disposition dans un délais de 15 jours ouvrés, pendant 5 ans après la fin de commercialisation du produit + inscription sur le produit, ou dans le catalogue ou en ligne indiquant la mise à disposition</p> <p>Vous êtes distributeur :</p> <p>CGV ou conditions particulières de votre fournisseur indiquant la mise à disposition dans un délais de 15 jours ouvrés, pendant 5 ans après la fin de commercialisation du produit + inscription sur le produit, ou dans le catalogue ou en ligne indiquant la mise à disposition</p>
	Outillage à main, EPI, accessoires et bâches	Preuve de mise en vente de la pièce détachée (preuve catalogue, preuve en ligne...)	
	Pots et contenants	Pas d'éco-modulation en 2025	Pas d'éco-modulation en 2025

Catégorie réglementaire	Exemple de produits	Élément de preuve n°1	Élément de preuve n°2
Entretien et Aménagement du jardin	Outillage à main, EPI, accessoires et bâches	Preuve de mise en vente de la pièce détachée (preuve catalogue...)	<p>Vous êtes fabricant :</p> <p>CGV ou conditions particulières indiquant la mise à disposition dans un délais de 15 jours ouvrés, pendant 5 ans après la fin de commercialisation du produit + inscription sur le produit, ou dans le catalogue ou en ligne indiquant la mise à disposition</p> <p>Vous êtes distributeur :</p> <p>CGV ou conditions particulières de votre fournisseur indiquant la mise à disposition dans un délais de 15 jours ouvrés, pendant 5 ans après la fin de commercialisation du produit + inscription sur le produit, ou dans le catalogue ou en ligne indiquant la mise à disposition</p>
	Pots et contenants	Instructions de réparation / changement des pièces (Disponible en ligne ou en papier)	
	Structures extérieures, équipement de plein air et accessoires	Instructions de réparation / changement des pièces + schéma éclaté des pièces (Disponible en ligne ou en papier)	

TELECHARGER LE MODELE DE COURRIER AUX FOURNISSEURS

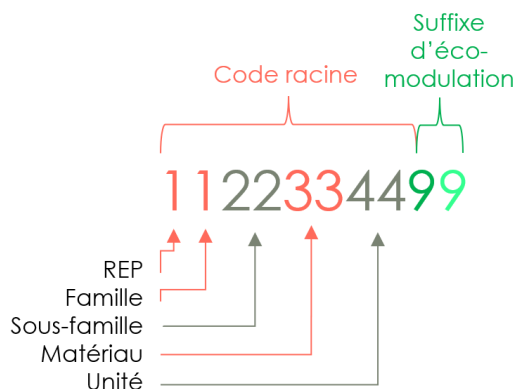
3

PARAMÉTRAGE INFORMATIQUE DES ÉVOLUTIONS DE CODIFICATION

PARAMÉTRAGE INFORMATIQUE DES ÉVOLUTIONS DE CODIFICATIONS

Le code barème comportera désormais deux chiffres supplémentaires par rapport au code barème 2023 correspondant aux éco-modulations.

- LE SUFFIXE « 00 » indiquera l'absence d'éco-modulation ou qu'un produit n'y est pas éligible.
- UN AUTRE SUFFIXE signifiera que le produit bénéficie de l'éco-modulation « mise à disposition de pièce détachée ».



Téléchargez le fichier de codification

EXEMPLES :

Je déclare mes produits au poids. Les outillages à mains majoritairement en métal, de code barème **53010400**, ont deux nouveaux codes barèmes possibles :

- 53010400**00** si le produit n'active pas son éco-modulation
- 53010400**01** si le produit peut bénéficier d'un bonus.

Les pots et contenants en plastique avec un seul composant, de code barème 53030500, qui n'ont pas d'éco-modulation associée ont un nouveau code produit : 53030500**00**.

A noter :

Pour vous simplifier la déclaration, si le code produit indiqué, dans vos fichiers d'import par exemple, ne contient que 7 chiffres, alors le suffixe 00 sera automatiquement ajouté.



**VALOBAT
EST À VOTRE SERVICE !**

**Nos équipes à votre disposition
pour répondre à vos questions**

Héloïse Arnissolle, Chargée de Construction Durable
mail : heloise.arnissolle@valobat.fr

Bastien Rognon, Chargé de Mission Eco-conception
mail : bastien.rognon@valobat.fr